

## **Fourniture de lanternes de feux tricolores et de potences - Passation d'un marché**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Chaque année, sont commandées, pour l'équipement ou la rénovation de carrefours à feux tricolores, des lanternes et potences pour un montant annuel maximum de 350 000 F. Conformément au Code des Marchés Publics, ces fournitures font l'objet d'un appel d'offres ouvert pour un marché pluriannuel sur 3 ans.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 1998 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.*